



# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

N° 2009/33

---

**Document affiché en préfecture le 17 juillet 2009**

**SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
N° 2009/33**

**Document affiché en préfecture le 17 juillet 2009**

**ARRETE N° 09.DAI/160 modifiant l'arrêté n° 08./DAI/1-400 portant délégation à Monsieur Pierre RATHOUIS, Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture, pour représenter l'Etat devant les juridictions administratives et judiciaires ..... 3**

**ARRETE N° 09.DAI/1-193 modifiant l'arrêté n° 08.DAI/1-398 du 30 décembre 2008 Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture ..... 3**

**ARRETE N° 09.DAI/1-196 modifiant l'arrêté n° 08.DAI/1-114 du 17 juin 2008 portant délégation de signature à Monsieur Jacques- André LESNARD Trésorier Payeur Général de la Vendée ..... 4**

## **DIRECTION DE L'ACTION INTERMINISTERIELLE**

**ARRETE N° 09.DAI/160 modifiant l'arrêté n° 08./DAI/1-400**  
**portant délégation à Monsieur Pierre RATHOUIS,**  
**Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture, pour représenter l'Etat**  
**devant les juridictions administratives et judiciaires**  
**LE PREFET DE LA VENDEE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

### **ARRETE**

**Article 1er** – Le troisième alinéa de l'article 1 de l'arrêté n° 08.DAI/1-400 du 30 décembre 2008 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre RATHOUIS, les délégations prévues aux alinéas précédents sont dévolues à Monsieur Alain JACOBSONNE, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture adjoint, ou Monsieur Patrick CAZIN-BOURGUIGNON, adjoint au directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, ou :

- Monsieur Fabrice GOUSSEAU, secrétaire général,
- Monsieur Jean-Pierre BOBO, chef du service de l'agriculture,
- Monsieur Vincent GUILBAUD, chef du service eau, mer et risques
- Monsieur Pierre BARBIER, adjoint au chef du service eau, mer et risques,
- Monsieur Eric CAGNEAUX, chef du service aménagement et ressources naturelles,
- Monsieur Pierre SPIETH, chef du service de l'urbanisme et de l'espace,
- Madame Nicole GOUSSEAU, chef du service de l'habitat,

Monsieur Bernard BESSONNET, responsable des affaires juridiques, ou ses collaborateurs, Mme Maryse MOLLON ou Monsieur Alain TREVIGNON

**Article 2** – Le deuxième alinéa de l'article 3 de l'arrêté n° 08.DAI/1-400 du 30 décembre 2008 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre RATHOUIS, les délégations prévues aux alinéas précédents sont dévolues à Monsieur Alain JACOBSONNE, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture adjoint, ou Monsieur Patrick CAZIN-BOURGUIGNON, adjoint au directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, ou :

- Monsieur Vincent GUILBAUD, chef du service eau, mer et risques
- Monsieur Pierre BARBIER, adjoint au chef du service eau, mer et risques,
- Monsieur Joël COLLINEAU, chargé de mission Contrôles.

**Article 3** - Les autres dispositions demeurent inchangées.

**Article 4** - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 17 juillet 2009

Le Préfet,  
Thierry LATASTE

**ARRETE N° 09.DAI/1-193 modifiant l'arrêté n° 08.DAI/1-398 du 30 décembre 2008**

**Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture**

**LE PREFET DE LA VENDEE**

**Chevalier de la Légion d'Honneur**

**Officier de l'Ordre National du Mérite**

### **ARRETE**

**Article 1er** – L'article 1 de l'arrêté n° 08.DAI/1-398 du 30 décembre 2008 est complété ainsi qu'il suit :

**XII - INSTALLATION DES AGRICULTEURS, MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET INTERVENTIONS ECONOMIQUES DIVERSES**

**XII-B-19-** Décisions d'attribution de subvention dans le cadre du Arrêté du 4 février 2009  
plan de performance énergétique des entreprises  
agricoles (PPE)

**Article 2** : Les autres dispositions demeurent inchangées.

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 17 juillet 2009

Le Préfet,  
Thierry LATASTE

**ARRETE N° 09.DAI/1-196 modifiant l'arrêté n° 08.DAI/1-114 du 17 juin 2008  
portant délégation de signature à Monsieur Jacques- André LESNARD**

**Trésorier Payeur Général de la Vendée**

**LE PREFET DE LA VENDEE,**

**Chevalier de la Légion d'Honneur**

**Officier de l'Ordre National du Mérite**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** :- L'article 1 de l'arrêté n° 08.DAI/1-114 du 17 juin 2008 est complété ainsi qu'il suit :

Numéro	Nature des attributions	Références
9	Passation des conventions d'utilisation des immeubles domaniaux	Art. R.128-14 du code du domaine de l'Etat
10	En tant que département en « service foncier » : tous actes de procédures et toutes formalités relatifs aux acquisitions d'immeubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce poursuivies, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, à l'exclusion de ceux visés aux articles R 179 et R 180 du code du domaine de l'Etat.  Dans les cas d'opérations poursuivies pour le compte de départements, de communes ou d'établissements publics dépendant de ces collectivités, signature de la convention conclue avec ces collectivités ou établissements en vue de l'accomplissement de ces opérations par les services de la direction générale des impôts.	Art. R. 176 à R. 178 et R. 181 du code du domaine de l'Etat.  Décret n° 67-568 du 12 juillet 1967.  Art. 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004.

**Article 2** : Les autres dispositions demeurent inchangées.

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Trésorier-Payeur-Général, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 17 juillet 2009

Le Préfet,  
Thierry LATASTE